



SOPRAGGLO

ESCLES

4 Route de Fouilloy
60220 ESCLES ST PIERRE
Tél : 03 44 04 20 20 Fax : 03 44 04 51 49

Bon No : 001098860		1ere Gachée : 08:44 (1)		Date : 03/07/2026 012607039302		Zone : SOUS CENTRALE	
Client : STPA STPA ABBEVILLE		Quantité : 1.00 m3		Réf. commande(2) :		Véhicule : SC ESCLES SOUS CENTRALE ESC Chauffeur : SC Transport : SOUS CENTRAL	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
08:42				ATTENTE 00:00		Quantite Origine : 1.00 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 1.00	
Code Formule S906		Désignation(6)(8) BCP NF EN 206 A2/CN		Certification		Classe d'exposition(3) AUCUNE Classe chlorure 0.40 % Consistance(7) S1 (10 à 40 mm) Dmax 12.5	
Ciment(type et classe) CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF				Additions(type) 0		Dosage(C+Ka)(5) 250 Résistance caractéristique(4) AUCUNE	
Appellation commerciale : BCP 250 D12 S1 II42				Carac. complementaire : TEMPERATURE : 15°C			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
						Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:				Signature:			



XI:irritant

en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non